

MON ENFANT SE FAIT HARCELER, JE LE CHANGE D'ÉCOLE ?



Bénédicte Lories

ANALYSE UFAPEC
JUILLET 2021 | 10.21



Résumé :

Face au phénomène du harcèlement, le changement d'école est-il une solution, ou est-ce une double peine pour la victime ? Changer un enfant harcelé d'école, n'est-ce pas aussi éviter de gérer le problème, n'est-ce pas laisser libre cours au cercle infernal de violences entre enfants et entre adolescents ?

Mots-clés :

Harcèlement scolaire, victime, harcelé, harceleur, changement d'école, partenariat école-famille, double peine.



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Introduction

En 1997, l'UFAPEC sensibilisait déjà adultes et enfants au phénomène du harcèlement, avec la publication du livre "L'enfant ni loup ni agneau" et la mise à disposition pour les écoles d'un module d'animation "Une place pour chacun". A l'époque, le harcèlement entre élèves était peu pris en compte à l'école et était plutôt considéré comme *des jeux entre enfants*. Peu à peu, les mentalités ont changé, les enseignants sont mieux formés et informés. Pourtant, ce phénomène reste important dans nos écoles. Un rapport d'enquête¹ publié par le GIRSEF (UCL) sur un échantillon de 6500 élèves allant de la 6^e primaire à la 3^e secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles indique que *16 % d'élèves se déclarent régulièrement victimes de harcèlement, 14 % régulièrement auteurs de harcèlement et 5 % régulièrement à la fois auteurs et victimes de harcèlement*.

Le phénomène du harcèlement est encore trop présent dans nos écoles, c'est aussi le constat posé une nouvelle fois lors d'une réunion régionale² de l'UFAPEC, rencontre qui nous a permis, de cerner davantage la souffrance des familles face à la violence du harcèlement. Pour pallier les séquelles graves laissées par une situation de harcèlement, plusieurs parents se sont posé la question du changement d'école. Est-ce une solution pour mettre fin aux brimades ? Ou bien est-ce une double peine pour la victime ? Les écoles répondent-elles adéquatement à ce phénomène en proposant à l'élève harcelé de choisir un autre établissement scolaire ? La mission de l'école n'est-elle pas d'intégrer tous les élèves et de gérer les problèmes de violence en son sein ? Et « évacuer » l'enfant victime va-t-il faire cesser le problème ? L'enfant harceleur va-t-il reproduire ces comportements problématiques avec d'autres élèves ? L'enfant harcelé ne risque-t-il pas d'être à nouveau harcelé ailleurs ? Changer un enfant harcelé d'école, n'est-ce pas éviter de gérer le problème et laisser libre cours au cercle infernal de maltraitance entre enfants ?

L'enjeu de cette analyse est de prendre de la hauteur par rapport au phénomène du harcèlement et de se demander si le changement d'école est une solution, ou si ce changement constitue une double peine pour la victime. En filigrane, on y trouve le droit pour les élèves de vivre à l'école dans un climat scolaire bienveillant et respectueux de leur intégrité physique et psychologique, de ne pas y subir de violence et de brimades.

Définition

Avant toute autre réflexion, quelle est la définition du harcèlement ? Rappelons-le, il s'agit d'*actes négatifs délibérés répétés à l'égard d'une personne qui ne voit pas comment y mettre fin*³. La plupart des chercheurs s'accordent sur trois éléments communs pour parler de harcèlement. Il faut *l'intention de faire du tort à autrui, la répétition des faits, un déséquilibre de pouvoir entre les protagonistes*⁴.

¹GALAND Benoît ; HOSPEL Virginie ; BAUDOIN Noémie, *Prévalence du harcèlement à l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles : Rapport d'enquête*, 2014 : <http://hdl.handle.net/2078.1/143893>

² Réunion régionale UFAPEC Brabant Wallon/Namur/Luxembourg du 18 mai 2021 par zoom.

³ GALAND Benoît, *ibidem*.

⁴ GALAND Benoît, *ibidem*.

Séquelles

Les séquelles de tels actes ont été mentionnées par les parents de notre régionale⁵: absences répétées à l'école, problèmes de santé, crises de larmes, maux de tête et de ventre, redoublement, décrochage, impact lourd sur la vie familiale, phobie scolaire, tentative de suicide, etc. Ces conséquences sont amplifiées par les réseaux sociaux. A côté des séquelles pour la victime, permettre à une situation de harcèlement de perdurer entraîne aussi des dommages pour l'auteur des faits (souvent en mal-être psychologique) et pour le groupe témoin de ces violences.

Les témoignages recueillis aboutissent au constat que le harcèlement a souvent pour conséquence le changement d'école, solution la plus rapide pour mettre fin aux violences. Pourtant certains parents présents lors de cette réunion constatent que le harcèlement continue malgré le changement d'école.

Une double peine

Changer d'école apparaît souvent comme la seule alternative pour soulager les souffrances. C'est ce qu'explique Violaine Dautrebande, chargée de missions à l'UFAPEC et psychologue, qui répond régulièrement aux appels de parents dont l'enfant subit une situation de harcèlement. Il arrive que, pour mettre fin aux souffrances de leur enfant, les parents ou l'école décident un changement d'école, parfois en cours d'année. Mais l'enfant vit très souvent cela comme une double peine : la souffrance d'être harcelé, mais également d'être victime d'une deuxième injustice : celle d'être puni par un changement d'école, et donc par une nouvelle obligation d'adaptation et une perte de liens affectifs et sociaux, de repères. Alors que le fautif, lui, semble rester impuni⁶.

Pour Laure Mesnil, de l'asbl Bienveillance à l'école⁷, cela renforce son manque de confiance, et son idée que le problème vient de lui. Si la situation de l'enfant harcelé n'est pas traitée dans l'école où le harcèlement s'est produit, cet enfant va partir avec un sentiment d'échec, et cela va le suivre. L'enfant victime de harcèlement aura plus de mal à construire une relation saine par la suite si l'école n'intervient pas⁸.

Quelles sont les obligations de l'école ?

Le Pacte pour un enseignement d'excellence préconise *d'accompagner les écoles par les outils et supports adéquats dans la mise en place d'un plan de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire (dont le harcèlement, le cyber harcèlement et le racket) en fonction de leur situation spécifique⁹.*

Dans cette perspective, le code de l'enseignement demande aux écoles, dans le cadre de leur plan de pilotage, mis en place par le Pacte, d'identifier les actions à mettre en œuvre parmi 15 thématiques, dont *la prévention et la prise en charge des discriminations*

⁵ Réunion régionale UFAPEC Brabant Wallon/Namur/Luxembourg du 18 mai 2021 par zoom.

⁶ Interview de Violaine Dautrebande réalisée par Bénédicte Loriers le 17 juin 2021.

⁷ Asbl Bienveillance à l'école : <https://www.bienveillance-ecole.be/bale>

⁸ Interview de Laure Mesnil, réalisée par Bénédicte Loriers le 17 juin 2021.

⁹ Avis n°3 du groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence, p. 299 :

http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14928&do_check=RRGYKNCGHJ

et des violences au sein de l'école, y compris des dispositifs spécifiques concernant le harcèlement, le cyber harcèlement et les événements d'exception, ainsi que les partenariats avec les services de l'Aide à la jeunesse et de la médiation scolaire¹⁰.

Alternatives au changement d'école

Avant de changer l'élève d'école, ne faut-il pas se demander s'il n'y a pas d'autres pistes à mettre en place au sein de l'établissement scolaire, pour résoudre les problèmes de violences ?

- **Travailler sur les valeurs du « vivre ensemble »**

Le harcèlement est une mécanique de meute, et plus la victime essaie d'y échapper, plus il y aura un réflexe de poursuite ; et l'auteur, ou les auteurs qui restent dans l'école précédente risquent fort de choisir une autre victime. Laure Mesnil, de l'asbl Bienveillance à l'école, observe que *c'est plus facile de traiter le problème de harcèlement quand la victime est encore dans l'école. On peut alors travailler sur l'empathie, la solidarité, le respect, les différences au sein du groupe, etc*¹¹.

Par ailleurs le harcèlement doit être géré parce qu'il impacte non seulement l'auteur et la victime, mais aussi l'ensemble du groupe. En ce sens le harcèlement met à mal la reconnaissance du droit de chacun d'être respecté dans son intégrité physique et psychologique, faisant de ce qu'on nomme *la majorité silencieuse*¹² des témoins qui auront bien du mal à se positionner en tant qu'adultes face à des situations similaires, que ce soit dans le cadre familial, amical, professionnel ou citoyen. C'est toute la question de l'éducation au respect de l'autre et à la non-violence qui est en jeu. Laisser faire, c'est cautionner.

- **Faire appel au centre PMS et aux organismes extérieurs**

Certaines écoles font appel à leur centre PMS¹³ (psycho-médicosocial) pour installer un climat scolaire bienveillant, et pour aider à trouver une solution aux cas de harcèlement signalés.

Il arrive aussi régulièrement que des écoles demandent l'aide d'organismes extérieurs, comme le programme *Graines de médiateurs* de l'Université de Paix¹⁴, les services de l'asbl Bienveillance à l'école, les équipes mobiles¹⁵ ou le service de médiation scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹⁶. Viviane Jacquet est médiatrice scolaire ; elle travaille sur le terrain avec des classes où conflits et harcèlements sont signalés, pour améliorer le climat scolaire : *comme piste au niveau collectif, j'utilise les ambassadeurs du bon climat*

¹⁰ Article 1.5.2-3 §2 Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, 3 mai 2019 : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47165_001.pdf

¹¹ Interview de Laure Mesnil réalisée par Bénédicte Loriers le 7 juin 2021.

¹² FLOOR Anne, *La loi du plus fort n'est pas toujours la meilleure*, analyse UFAPEC n°2 2012 : <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2012/0212-agresseur.pdf>

¹³ Missions des centres PMS : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24633>

¹⁴ Programme graines de médiateurs : <https://www.universitedepaix.org/programmes-jeunesse/le-projet-dans-les-classes/>

¹⁵ Les équipes mobiles : <http://www.enseignement.be/index.php?page=23747>

¹⁶ Service de médiation scolaire : <http://www.enseignement.be/index.php?page=4264=>

de classe. *Au départ, j'explique devant toute la classe les tensions qui existent et je demande des élèves volontaires pour rendre service : deux qui font partie du clan de l'auteur, deux qui défendent la victime et deux neutres. A chacun, on demande de proposer des petits gestes qu'il pourrait poser pour améliorer l'ambiance de la classe ; et cela fonctionne souvent au-delà de nos espérances¹⁷.*

Ces services sont souvent d'un apport appréciable pour l'école qui en bénéficie, car ils permettent qu'une personne neutre, extérieure à l'école vienne apporter son expertise pour aider à gérer le problème. Mais est-ce un travail sur le long terme, avec le soutien permanent d'un adulte-ressource au sein de l'établissement scolaire ? Non ! L'UFAPEC constate depuis des années que les parents ne savent souvent pas vers qui se tourner lorsque leur enfant subit du harcèlement. Une des revendications de l'UFAPEC dans son Mémoire est de *mettre en place un service qui épaulé les parents, c'est-à-dire qui puisse aussi les recevoir, qui soit accessible à tous les parents et soit spécialisé dans la prévention, la gestion de violence et le harcèlement¹⁸.*

Pour Violaine Dautrebande, représentante de l'UFAPEC au sein du réseau prévention harcèlement¹⁹; il faudrait *la présence systématique d'une personne ressource « harcèlement », référente pour chaque école. De plus, une formation au phénomène du harcèlement (prévention et réaction) devrait être prévue au sein de chaque établissement scolaire pour TOUS les partenaires : les élèves, mais aussi les parents, la direction, les enseignants, les éducateurs, les surveillants, etc., avec un accompagnement dans la durée²⁰.*

- **Former les équipes éducatives au bien-être collectif**

Il est évident que les enseignants ont un programme à respecter et l'école n'a pas toujours les moyens humains pour gérer les violences : le changement d'école apparaît parfois comme la solution.

Cependant, au-delà du temps et des personnes disponibles, directions, enseignants, éducateurs et surveillants sont-ils suffisamment formés pour prévenir les situations de harcèlement, sont-ils tous aptes à réagir en cas de harcèlement et peuvent-ils deviner ce qui se passe aux toilettes, dans les endroits cachés de la cour de récréation, ou derrière les écrans des élèves ? Cette formation des équipes éducatives pourrait aussi aborder les réactions adéquates face à certains parents surprotecteurs, qui utilisent-parfois trop rapidement le mot *harcèlement* pour des cas de violence isolés, en demandant de changer leur enfant d'école pour abrégé ses souffrances, pour que la violence cesse.

Enfin, même si les équipes éducatives bénéficient de formations autour du harcèlement, certaines directions ne veillent-elles pas à la réputation de l'école avant tout, quand elles préconisent le changement d'école pour l'élève victime ? Benoit Galand, professeur en sciences de l'éducation à l'UCLouvain, constate ainsi que de nombreuses

¹⁷ Interview de Vivianne Jacquet réalisée par Bénédicte Loriers le 17 juin 2021.

¹⁸ Mémoire UFAPEC 2019, p. 62 :

<http://www.ufapec.be/files/files/Politique/memorandum/MEMORANDUM-2019.pdf>

¹⁹ Le Réseau Prévention Harcèlement est un groupe de professionnels issus de différentes institutions (dont l'UFAPEC) actives en Fédération Wallonie-Bruxelles, concernées par la question du harcèlement scolaire : <https://www.lerph.be/>

²⁰ Interview de Violaine Dautrebande réalisée par Bénédicte Loriers le 17 juin 2021.

écoles ont tendance à privilégier *la réputation et la cohésion d'un groupe de pairs plutôt que la sécurité et le bien-être collectif*²¹. Cela n'est-il pas en contradiction avec le projet d'établissement et le projet éducatif présentés aux parents à l'inscription : un respect de l'autre et de la solidarité sur papier, la loi de la jungle et du plus fort dans les faits ?

- **Obtenir le soutien de la direction**

Dans les cas de harcèlement, si la direction de l'école fait la politique de l'autruche ou se met des œillères, ce qu'explique Violaine Dautrebande, c'est qu'il est très difficile de faire bouger les choses, mêmes si les enseignants sont motivés. Elle a rencontré la directrice d'une école secondaire qui a été confrontée à deux situations de harcèlement alors qu'elle était toute nouvelle dans sa fonction. L'équipe éducative avait essayé de gérer cela au mieux, mais, hélas, les deux situations s'étaient terminées par des changements d'école. *Face à ce triste constat, elle a décidé de mettre un projet en place dans son école et a travaillé deux ans avec l'Université de Paix pour former son équipe éducative, qui a marqué une forte adhésion au projet ! Je dirais que bien souvent, pour qu'une école prenne le problème du harcèlement à bras le corps, il faut que la direction soit moteur*²²!

Changement d'école : accompagner l'élève harcelé

Malgré toutes les réticences soulevées ci-dessus, il peut arriver que le changement d'école soit profitable, comme dans le cas de l'enfant de cette maman que nous avons rencontrée, et qui nous a expliqué que son fils a changé d'école en primaire, parce que harcelé par un autre garçon de sa classe. Elle a discuté avec l'équipe éducative de sa nouvelle école, et le changement lui a été bénéfique, car il n'a plus été victime de harcèlement par la suite.

Dans certaines situations, le changement d'école semble en effet la seule issue. Viviane Jacquet, du service médiation scolaire, explique qu'elle a connu une situation où le harcèlement sur l'enfant venait d'un adulte de l'école. *C'était très compliqué, car cet adulte était protégé par sa direction, et nous avons préconisé dans ce cas un changement d'école*²³.

Pour Laure Mesnil, de l'asbl Bienveillance à l'école, le changement d'école peut être décidé s'il y a un réel danger pour l'enfant victime, pour son physique ou sa santé mentale, notamment si cet enfant harcelé développe des comportements à risques. *Mais cela demande un accompagnement, en faisant bien comprendre à l'enfant que ce n'est pas une punition, que ce qui a été mis en place au niveau de l'école n'a pas fonctionné. Le changement d'école nécessite de ne pas fermer la porte sur ce qui s'est passé dans l'école précédente, de dialoguer avec la nouvelle équipe éducative, en demandant que l'accent soit mis sur une bonne dynamique de groupe, sur le climat scolaire, sur la bienveillance*²⁴. Pour Laure Mesnil, si les parents décident le changement d'école sans impliquer l'enfant

²¹ GALAND Benoît (sous la coordination de), *Prévenir le harcèlement à l'école, oui mais comment ?*, Presses universitaires de Louvain, 2017, p. 81.

²² Interview de Violaine Dautrebande réalisée par Bénédicte Lories le 17 juin 2021.

²³ Interview de Viviane Jacquet réalisée par Bénédicte Lories le 17 juin 2021. A ce sujet, lire la brochure *Quand un enfant est harcelé par un adulte à l'école, que faire ?*, publication du réseau prévention harcèlement, septembre 2020, http://www.ufapec.be/files/files/outils_brochures/publication-ressources/2021-Harcelement-par-adulte-ecole.pdf

²⁴ Interview de Laure Mesnil réalisée par Bénédicte Lories le 17 juin 2021 (suite).



dans cette décision et sans communication avec lui, cet enfant se sentira incompetent. *Il faut lui faire comprendre que le problème se situe au niveau de l'école, et pas chez lui*²⁵.

Vivianne Jacquet peut comprendre le souhait de changer d'école pour échapper aux situations de harcèlement, mais elle explique que ce qui est important, c'est de faire comprendre à l'enfant harcelé que c'est lui qui doit être le moteur de changement, sans quoi il restera avec sa frustration de victime. *J'explique aussi à l'élève harcelé qu'il n'est pas seul pour sortir de ses difficultés, que les adultes de son entourage sont là pour l'aider. Ce qui est primordial c'est avant tout de reconnaître son vécu très difficile pour lui. Il n'y a rien de pire que d'entendre : « il l'a bien cherché, c'est lui qui a un problème ». Avant de proposer de changer d'école, il faut mettre en place une réflexion avec l'élève harcelé. Qu'as-tu déjà mis en place ? Que pourrais-tu faire d'autre ? De quoi as-tu besoin ? Que voudrais-tu dire à l'auteur des violences ? Qu'est-ce que cela t'a appris ?*²⁶

²⁵ Ibidem.

²⁶ Interview de Vivianne Jacquet réalisée par Bénédicte Loriers le 17 juin 2021 (suite).

Conclusion

Dans certains cas, nous l'avons vu, le changement d'école est la seule alternative pour ne pas prendre de risque au niveau de la santé mentale et physique de l'élève harcelé. Mais avant d'en arriver à ce changement, les témoignages recueillis se rejoignent sur ce point, se fait urgente la nécessité de mettre en place un dispositif au sein de chaque école pour prévenir les violences et pour aider les parents, afin qu'ils puissent savoir vers qui se tourner, que leur enfant soit harcelé par un autre élève ou par un adulte de l'école.

Encore faut-il que les enseignants, éducateurs et surveillants soient suffisamment formés pour installer un climat de bienveillance dans leur école et pour détecter à temps le harcèlement, d'autant qu'aujourd'hui le harcèlement se complique en continuant après l'école sur les réseaux sociaux.

Avant d'envisager le changement d'école en cas de harcèlement, chaque établissement scolaire devrait peut-être réfléchir à une sensibilisation, sans cesse renouvelée, de tous les élèves, qu'ils soient harcelés ou auteurs, mais aussi de tous les témoins. Tous doivent pouvoir réagir rapidement face aux comportements inadéquats.

Le harcèlement étant le signe d'un dysfonctionnement d'un groupe où le droit de chacun à être respecté dans son intégrité physique et psychologique est bafoué, où les adultes et élèves témoins deviennent complices d'une situation de violence répétée avec des risques importants pour la victime, ne faudrait-il pas créer une véritable communauté éducative au sein des écoles, intégrant les parents, les équipes éducatives, les éducateurs, les surveillants et les élèves, pouvant agir de manière cohérente et sur le long terme, pour soutenir les enfants et les adolescents en souffrance, et en discuter de manière globale au conseil des élèves, au conseil de participation et à l'association de parents ? En tant que parents, nous avons un rôle important à jouer pour aider à créer un climat bienveillant à l'école, en instaurant un débat régulier au sein de nos familles.

Pour dire stop au harcèlement et pour augmenter le bien-être et la réussite de tous les élèves, il est sans doute urgent de travailler des compétences telles que la coopération, l'empathie, la bienveillance, l'écoute active, l'expression des émotions, la capacité de donner et de recevoir un feedback. Il est aussi sans doute temps d'installer dans chaque école une stratégie d'amélioration du climat scolaire, par des espaces de paroles régulés, par une culture d'école respectueuse des différences, avant d'envisager un changement d'école pour résoudre une situation de harcèlement.